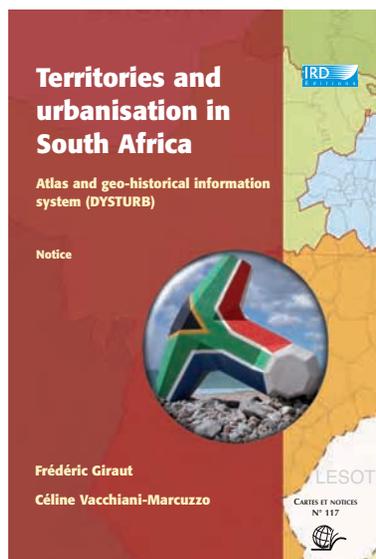


# Florilège d'atlas

Spatialiser les données chiffrées pour les rendre lisibles et accessibles au premier coup d'œil, tel est l'enjeu des atlas, ouvrages permettant d'élargir la diffusion des connaissances au-delà du cercle des initiés.



Couverture de l'Atlas de la Nouvelle-Calédonie.



Couverture d'un atlas CD-ROM sur l'Afrique du Sud.

Donner à voir le savoir, tel est l'enjeu des atlas réalisés par l'IRD à partir des années 1970 pour la Côte d'Ivoire ou les DOM-TOM. À chaque fois, ces ouvrages ont réuni et cristallisé les savoirs d'une centaine de contributeurs, experts en géologie, économie, botanique, agriculture, histoire ou démographie, généralement sous la responsabilité de chercheurs géographes. Les connaissances acquises dans tous ces domaines ont été collectées dans une double logique d'inventaire et de mise en cohérence de l'information, et au final présentées sous forme de cartes et de notices.

En parallèle, un autre type d'atlas a été publié régulièrement entre 1967 et 1987. Appelés « Atlas des terroirs », ils étaient consacrés aux structures agraires des pays situés au sud du Sahara, chacun décrivant la situation dans un pays différent et permettant ainsi d'établir des comparatifs précis entre les divers pays.

... Différents atlas ont été réalisés et publiés par l'IRD à la demande d'États du Sud ou de territoires de l'Outre-mer, mais également pour explorer certains champs scientifiques particuliers ...

En général réalisés à la demande des États ou des territoires, des atlas classiques grands formats ont été publiés sur la Nouvelle-Calédonie (1981 et 2013), la Guyane (1979 et 2001), la Polynésie (1993), le Cameroun (1995 et 2000)... Ils constituent pour les pays ou les territoires un outil de souveraineté, voire un symbole d'appartenance fort. Ceci explique les tirages souvent importants de ces ouvrages et leur large diffusion institutionnelle. Certains ouvrages ont par ailleurs été consacrés à des villes du Sud, comme les atlas de Quito, La Paz, Ouagadougou ou Hà Nôi, ou à des secteurs économiques, comme l'Atlas de la pêche artisanale au Pérou, paru en 2017, ou les différents atlas des thonidés de l'Atlantique et de l'océan Indien. Certaines thématiques développées ont pu déboucher sur des études complémentaires afin d'aider à la prise de décision économique ou politique (réforme foncière, réglementation des pêches, aménagement du territoire...).

## PARTENAIRES

Congrès de Nouvelle-Calédonie

Région Guyane

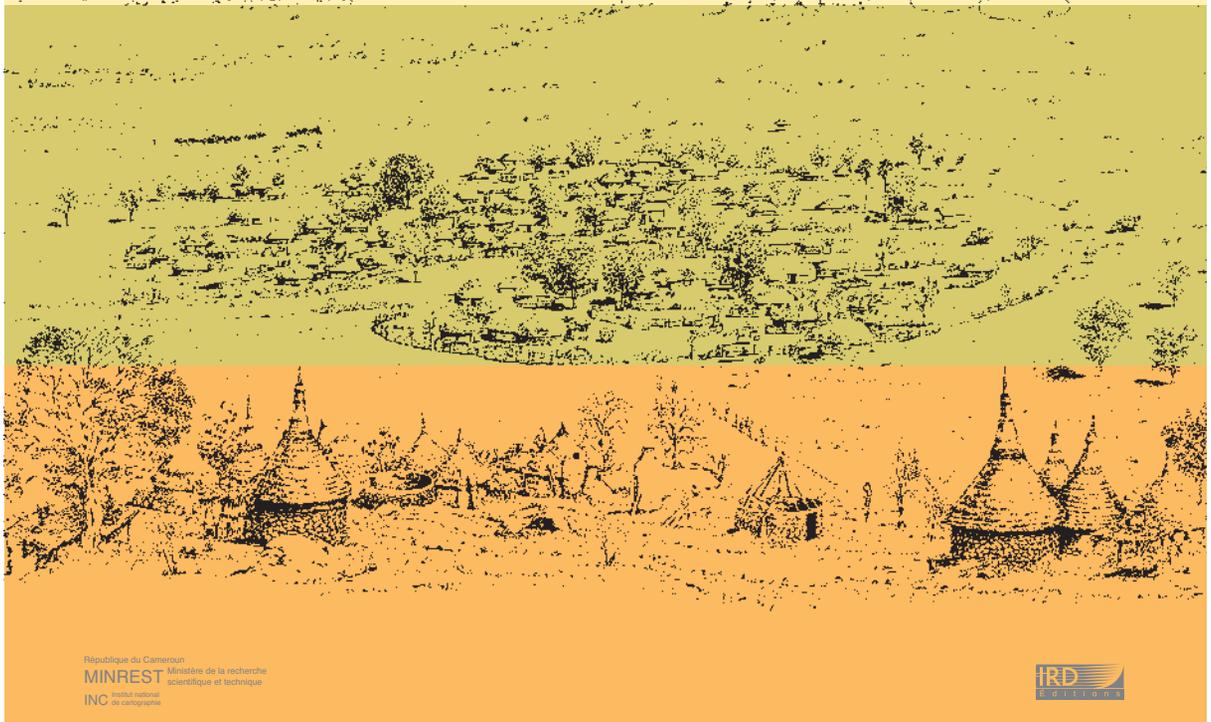
Ministère de la recherche scientifique et technique du Cameroun...



« Aujourd’hui encore, l’*Atlas de la Nouvelle-Calédonie* publié par l’Orstom en 1981 demeure un ouvrage de référence par la somme de connaissances et les analyses pertinentes qui s’y trouvent. Toutefois, une actualisation des savoirs et la nécessité d’apporter des repères utiles à la compréhension de l’actuelle Nouvelle-Calédonie ont décidé le Congrès de Nouvelle-Calédonie à réaliser un nouvel ouvrage en étroite collaboration avec l’IRD. »

Extrait de la préface de l’*Atlas de la Nouvelle-Calédonie* (2013), Roch Wamytan, président du Congrès de Nouvelle-Calédonie

# ATLAS DE LA PROVINCE EXTRÊME-NORD CAMEROUN



Couverture de l’*Atlas de la province extrême-nord Cameroun*.

# SCIENCE

et développement  
durable

---

75 ANS  
DE RECHERCHE AU SUD

---

IRD Éditions  
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2019

## Direction éditoriale

Marie-Lise Sabrié, Thomas Mourier, Corinne Lavagne

## Rédaction

Viviane Thivent

## Conception maquette et mise en page

Charlotte Devanz

## Correction

Stéphanie Quillon

Les photos de cet ouvrage sont issues de la banque d'images Indigo (IRD)

## Photo de couverture

Peinture d'art haïtien, Port-au-Prince, *Haïti* par H. Jackson. © Paul Kim - Banque d'images Alamy

## Photos pages de partie

Partie 1 – Accès à l'eau, Burkina Faso. © IRD/B. Ouattara

Partie 2 – Volcan Cotopaxi en activité, Équateur. © IRD/J. P. Verdesoto

Partie 3 – Fruits rouges (*Aframomum*), forêt du Mayombe, République démocratique du Congo. © IRD/E. Katz

Partie 4 – Forêt tropicale humide des South Western Ghats, Inde. © IRD/G. Michon

Partie 5 – Atelier d'observation du soleil, Sénégal. © IRD/R. Nisin

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2019

ISBN : 978-2-7099-2737-6